

mien, je me rendis au bureau du greffier pour voir le bill de mon honorable ami, faire la comparaison et m'assurer si son bill demandait l'abrogation pure et simple ou s'il contenait d'autres dispositions relativement à la faillite. Le greffier me répondit que mon honorable ami n'avait pas envoyé de bill, mais un blanc. Je revins à mon siège et, quelques minutes après, vous me fîtes signe, monsieur l'Orateur, que vous désiriez me parler. Je me rendis auprès de vous et vous me fîtes voir une couple d'exemplaires du bill de monsieur Colby en me disant que vous les mettiez à ma disposition. Je vous répondis qu'un seul exemplaire me suffirait. Vous me dites alors de prendre et de garder, si je le désirais, l'exemplaire français, tandis que vous gardiez l'exemplaire anglais. Tels sont les faits dans leur exactitude et je parle en connaissance de cause. Je n'ai jamais eu l'idée d'enlever au greffier le bill de mon honorable ami ou de le garder dans mon pupitre pour donner la présence au mien. Un acte pareil est, selon moi, indigne d'un gentleman.

Sous le titre de "notes parlementaires," la *Gazette* de Montréal publie les lignes suivantes :

"OTTAWA, le 17 février.

"La journée a été courte et peu laborieuse ; la Chambre s'est ajournée à 4 heures. Après l'examen des documents inscrits sur les ordres du jour, devait venir la discussion du bill de monsieur Colby concernant la faillite ; mais cette discussion a été remise à cause d'une différence inexplicable entre le bill remis à l'Orateur et celui qu'a produit le greffier. On a constaté que ce dernier était un exemplaire du bill présenté, l'an dernier, par monsieur Béchard. Ces nouveaux avaient été changés par quelqu'un, et finalement, on a trouvé le bill de monsieur Colby dans le pupitre de monsieur Béchard. Cela rappelle les dramatiques aventures de l'héritier légitime, qui, après avoir déjoué toutes les machinations de ses ennemis, finit par se faire rendre justice. Cet épilogue est, pour le moins, fort curieux au moment où, parmi les députés des deux côtés de la Chambre, c'est à qui présentera, le premier, un bill dans ce sens, et les efforts de monsieur Mackenzie pour faire rejeter le bill de monsieur Colby, pour diverger ; prétendue dans le texte, ont semblé très singuliers quand on a su où l'exemplaire du bill avait été découvert."

En présence de ces insinuations, je devais à la Chambre et à moi-même de donner ces explications, afin de me justifier d'imputations aussi calomnieuses.

M. COLBY : Je regrette infiniment que ces insinuations aient été lancées

contre mon honorable ami, qui, j'en ai la certitude, n'a jamais songé à s'approprier le bill que j'avais soumis, afin d'obtenir la présence pour le sien. Je regrette que pareil malentendu ait eu lieu ; car mon honorable ami, que je connais depuis mon entrée à la Chambre, est, j'en suis sûr, tout à fait incapable de conduite pareille. Mais, puisque mon honorable ami a été la victime des journaux, je saisis cette occasion de soumettre à la Chambre, pour la première fois, une question qui m'est entièrement personnelle et se rattache à ce même projet de loi. Dans un numéro récent d'un journal publié en Canada, je vois qu'à propos de ce bill, je suis accusé d'avoir employé la ruse pour obtenir quelques faibles applaudissements. Voici la conclusion de l'article dont il s'agit :

"Cela peut-être ; mais la marche suivie par M. Colby est en dehors des procédés ordinaires du député de Stanstead et ressemble beaucoup à l'une de ces ruses de *Yankees* souvent en usage dans le Congrès américain, mais que l'on s'étonne de voir employer dans une assemblée représentative anglaise."

L'article est intitulé : "Ruse indigne d'un Anglais." Deux autres journaux ont publié des articles dans le même sens, bien que le langage fût différent. Il est donc juste, je crois, pour l'honorable préopinant et pour moi-même, que tous les malentendus auxquels cette question a donné lieu soient dissipés par une claire articulation de faits ; car, autant je regretterais de voir mon honorable ami sous le coup de fausses imputations, autant il regretterait lui-même, j'en suis sûr, de me voir dans une position semblable. Le jour même de la réunion des Chambres, j'ai donné avis que je présenterais deux bills relatifs à des questions auxquelles je m'intéresse depuis plusieurs années. L'une a trait à la faillite et l'autre se rapporte au pétrole. Ces avis de motions se trouvent inscrits avant celui que mon honorable ami d'Iberville a donné le même jour à l'effet qu'il présenterait un bill concernant la faillite. J'ai fait ma motion en temps convenable, et vous-même, monsieur l'Orateur, vous m'avez demandé de fournir une copie du bill. Je vous en envoyai une double copie qui n'était autre chose que les épreuves anglaise et française du bill tel que distribué actuellement à tous les membres de la Chambre. Par une erreur inexplicable, le bill ne se trouvait pas en la possession du greffier lorsque l'honorable député de Lambton y